

Département du Puy-de-Dôme - Commune de VODABLE

Procès-verbal N°2026/06

du Conseil Municipal ordinaire du 28 mai 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 mai 2026, conformément aux articles L 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LABUSIERE Jean-Marc, Maire.

Présents : LABUSSIERE Jean-Marc (Maire), LOUBINOUX Nathalie (1^{ère} Adjointe), DUMAS Baptiste (2^{ème} Adjoint), BESSON Sophie, BENARD Yannick, GERBER Corinne, GIRAUD Patrick, GIRAUD Catherine, ULRICH Jacky, DUMONT Aurélie

Excusés :

Absents : BONDUEL Marc

Date de convocation : 19/05/2026

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame LOUBINOUX Nathalie est désignée pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

1. Ratification PV 05/2026 du 20 avril 2026,
2. Camion,
3. Répartitions des commissions API,
Questions diverses ...

1. DCM2026/06/030 – Ratification du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 avril 2026 N°2026/05

Exposé :

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles règles en matière de publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements, l'article L2121-25 du Code Général des collectivités territoriales dispose que, dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations votées lors de la séance du Conseil Municipal doit être affichée et mise en lien sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe.

Ainsi, en application de ces nouvelles modalités, et en date du 27 avril 2026, la liste des délibérations votées lors du conseil municipal en date du 20 avril 2026 a été affichée au tableau de la Mairie, 12 rue du Château à VODABLE (63500).

Enfin, il est précisé que le procès-verbal retraçant l'intégralité des débats de chaque séance d'un conseil municipal reste en vigueur et qu'il doit être approuvé par les conseillers municipaux présents, lors de la séance suivante saisie de son approbation. Il sera signé par le Maire et la secrétaire de séance après ratification, et affiché au tableau de la Mairie, 12 rue du Château à VODABLE (63500) dans la semaine suivant le conseil municipal.

Ainsi vous trouverez le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026 ci-annexé pour validation.

ENTENDU le rapport de présentation ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

↳ **D'approuver** le procès-verbal ci-annexé ;

Votants : 10
- Pour : 10
- Contre :
- Abstentions :

2. – Camion communal

Exposé :

Exposé :

Le bail de la location (LOA – Location Option Achat) du camion communal arrive à expiration en octobre 2026.

Ce choix a été fait il y a 4 ans car il nous était impossible à l'époque et compte tenu de notre budget contraint de contracter un nouveau prêt.

Actuellement le camion a un kilométrage de 12 000 kms.

Le loyer mensuel est de 333.97 € entretien compris.

Deux solutions s'offrent à nous :

- soit le racheter le camion communal pour une valeur de 13 200 € subventionnable à 50 % par les fonds de concours ce qui fait la part communale à 6 600 € à positionner en investissement dans le budget (TVA à 14 % récupérable dans 2 ans),
- Soit repartir sur une nouvelle location avec option d'achat mais pour un montant vraisemblablement supérieur.

Aurélié Dumont se propose de calculer le coût à prévoir pour l'entretien de ce véhicule pour les années suivantes si nous le gardons.

La décision sera à prendre dans les prochains mois.

ENTENDU le rapport de présentation ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

↳ **D'attendre** toutes les informations nécessaires avant de prendre une décision ;

3. – Choix des commissions API

Exposé :

Api demande que chaque élu choisisse de, une à trois commissions, sur la liste communiquée.

Il n'y a pas d'obligation à devenir délégué et il faut établir un choix par ordre de préférence des commissions.

Le fait de devenir délégué impose d'être présent aux différentes réunions (en moyenne une par trimestre) donc il est important de s'inscrire seulement si on pourra être disponible.

La liste sera communiquée aux services d'API le 6 juin 2026 maximum.

Les choix seront ensuite faits par l'agglo et en retour communiqué aux élus qui seront convoqués à la première réunion.

Questions diverses

- Actuellement la Brigades Techniques d'API intervient au niveau du calvaire situé place du four au champ de barre du bourg.

Au moment du remontage de la croix, Monsieur Vaissière est intervenu pour signaler qu'elle était mal remontée : si on respecte la symbolique les bras de la croix doivent être orientés Nord Sud et le christ regarder l'ouest ce qui, compte tenu de la configuration des rues et de la placette donnera une croix en biais et un christ regardant sa stabulation alors que l'intérêt de cette croix et plus spécialement de la représentation du christ très ancienne à priori, est justement d'être visible par tous et de face.

Après discussion du conseil municipal, le choix dicté par le bon sens est de faire remonter la croix comme avant.

- Le premier bulletin communal sera diffusé début juin par mail sur la bulle de Vodable et par papier pour les personnes n'ayant pas internet.
- Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à participer à une réunion samedi matin en mairie, avec Messieurs Philippotot de Carrières de France et Desmarest responsable de la DRATT Issoire Val D'allier sur l'avancement du projet de la carrière du Sarran.
A savoir qu'une réunion est prévue à la préfecture le 9 juin invitant tous les maires des communes concernées.
- La commission fleurissement se retrouvera mercredi soir à 18h45 sur le parvis de l'église pour poursuivre le nettoyage des deux parterres et attaquer les bacs de la croix de Nazareth.

La séance est clôturée à 21h30
VODABLE le

Le Maire et la secrétaire de séance constatent que la listes des délibérations de la séance du 28/05/2026 comprenant toutes les délibérations prisent par le conseil municipal au cours de cette séance, a été affichée par extrait le 05/06/2026 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Secrétaire de séance

LOUBINOX Nathalie



Le Maire

LABUSSIÈRE Jean-Marc

